



Commune de Monswiller

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 septembre 2026 A 18H30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire et Président du
C.C.A.S.

Nombre de membres en fonction : 9
Conseillers présents : 7
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 1
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil : 14/09/2206

Secrétaire de séance : Mme Emilie DELEMONTEX

Membres présents : délégués communaux : Mmes Martine SPADA (vice-présidente), Emilie DELEMONTEX et Aurélie MENG.

Mme Francine KLEIN, déléguée de l'UDAF, et MM. Daniel KRIEGER, représentant de la paroisse protestante et Marcel TRAPPLER, délégué de l'UNIAT

Absents excusés : M. Jean-Loïc GUILLAUME, conseiller municipal ;

Mme Cristina ORTIZ, représentant la paroisse catholique qui donne procuration à M. William PICARD.

III. Organisation de la fête des aînés

La fête des aînés est programmée au Zornhoff le 22 novembre 2026.

Lors de sa séance précédente, le conseil d'administration du CCAS a décidé de reproduire l'organisation générale de 2025.

Madame SPADA présente les bilans financiers des précédentes éditions. Jusqu'alors, le nombre de participants était constant (entre 265 et 275) et le coût par convive était de l'ordre d'une trentaine d'euros.

Définition du tarif pour les participants non invités et délibérations pour pouvoir encaisser :

Des personnes extérieures à la commune prennent part chaque année à la Fête des Aînés organisée en l'honneur des personnes âgées de Monswiller. Il s'agit d'amis accompagnant l'un ou l'autre participant monswillérois. Ces personnes extérieures ont pour habitude de participer au financement de l'évènement. Généralement, elles concertent la municipalité pour connaître le coût moyen de l'évènement du jour par

personne, puis versent librement cette somme au profit du Centre Communal d'Action Sociale. Ce coût moyen est fixé à 40 € en 2026.

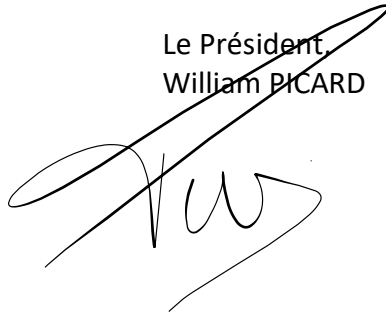
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité, décide :

- de reconduire l'âge minimal pour les invitations à 70 ans ;
- de fixer le montant de la participation à la fête des aînés des personnes extérieures à la commune à 40 € en 2026 ;
- d'accepter l'encaissement des participations versées par les personnes extérieures prenant part à la fête des aînés de Monswiller.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 23 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Emilie DELEMONTE

Le Président,
William PICARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. Picard', written over a horizontal line.